

ARRÊTÉ n° 16-2026-07-07-00011

**Arrêté fixant la liste des experts référents du département de la Charente formés
dans le cadre de la politique de restauration du vison d'Europe**

Le préfet de la Charente
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu** le code de l'environnement et notamment les articles L.425-2, R.427-6 à R.427-25 ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-21 (9°) et R. 2122-9-1 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret du 3 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Jérôme HARNOIS, préfet de la Charente ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 1^{er} août 1986 modifié relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et à la reprise de gibier vivant dans un but de repeuplement ;
- Vu** l'arrêté du 2 septembre 2016 relatif au contrôle par la chasse des populations de certaines espèces non indigènes et fixant, en application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement, la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non indigènes d'animaux classés nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain ;
- Considérant** que le département de la Charente est concerné par le programme de protection du vison d'Europe ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Charente :

ARRETE

Article 1er : Afin de permettre aux piégeurs de recourir à un expert en cas de doute sur la détermination de l'espèce capturée, la liste des experts référents formés dans le cadre de la politique de restauration du vison d'Europe, aptes à identifier les espèces de putois (*Mustela putorius*), vison d'Amérique (*Mustela vison*) et vison d'Europe (*Mustela lutreola*) est fixée ainsi :

NOM	PRENOM	STRUCTURE	DEPARTEMENT	COORDONNEES	SECTEUR
BONNECAZE	Bernard	Association des Piégeurs Agréés	16	06 03 37 57 30	
BORGEOT	Jean-Marie	Association des Piégeurs Agréés	16	06 82 21 79 28	
DEGAT	Andre	Association des Piégeurs Agréés	16	06 25 62 65 93	
DORFIAC	Matthieu	Charente Nature	16	06 98 89 85 57	
VAUTIER	Aliénor	Conservatoire d'Espaces Naturels - Nouvelle-Aquitaine	16	06 52 24 25 91	
EYHERABIDE	Sophie	Direction Départementale des Territoires et de la Mer	16	06 20 97 51 84	Montmoreau
MAHE	Frédéric	Fédération Départementale des Chasseurs	16	06 10 20 84 97	
MAPPA	Frédéric	Fédération Départementale des Chasseurs	16	06 12 42 64 54	
DUPUY	Maëlle	Groupe de Recherche et d'Etude pour la Gestion de l'Environnement	16	07 75 67 76 99/ 05 56 25 86 54	
FOURNIER	Christine	Groupe de Recherche et d'Etude pour la Gestion de l'Environnement	16	06 08 31 15 42/ 05 56 25 86 54	
FOURNIER	Pascal	Groupe de Recherche et d'Etude pour la Gestion de l'Environnement	16	06 08 31 15 42/ 05 56 25 86 54	
ISERE-LAOUE	Estelle	Groupe de Recherche et d'Etude pour la Gestion de l'Environnement	16	06 08 31 15 42/ 05 56 25 86 54	
TRAVERS	Kévin	Indépendant	16	06 19 01 48 79	
BEILLARD	Stéphane	Office Français de la Biodiversité	16	05 45 39 00 00	
BOUCHET	Jimmy	Office Français de la Biodiversité	16	05 45 39 00 00	
BOUILLOT	Alain	Office Français de la Biodiversité	16	05 45 39 00 00	
BOUTINOT	Christian	Office Français de la Biodiversité	16	05 45 39 00 00	
CHARNEAU	Mathieu	Office Français de la Biodiversité	16	05 45 39 00 00	
DUMAS	Philippe	Office Français de la Biodiversité	16	05 45 39 00 00	
FERRE	Julien	Office Français de la Biodiversité	16	05 45 39 00 00	
GIROD	Sylvain	Office Français de la Biodiversité	16	05 45 39 00 00	
ITTY	Julie	Office Français de la Biodiversité	16	05 45 39 00 00	
LAVOUE	Patrice	Office Français de la Biodiversité	16	05 45 39 00 00	
PREGERMAIN	Stéphanie	Office Français de la Biodiversité	16	05 45 39 00 00	
RHONE	Mathieu	Office Français de la Biodiversité	16	05 45 39 00 00	
TARDIEU	Victoria	Office Français de la Biodiversité	16	05 45 39 00 00	
MONNEREAU	Barbara	Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS)	16	06 75 21 03 15	Bassin versant Seugne/Haute Saintonge
CAUD	Laurence	Conseil départemental de la Charente	16	06 73 34 56 65 / 06 35 49 10 09	
MONNET	Cindy	CC Grand Cognac	16	06 13 75 67 49	

Article 2 : L'arrêté n° 16-2024-07-03-00002 fixant la liste des experts référents du département de la Charente formés dans le cadre de la politique de restauration du vison d'Europe en date du 3 juillet 2024 est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le préfet de la Charente ;
- d'un recours hiérarchique devant la ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers – 15, rue Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture, la sous-préfète de Cognac et la sous-préfète de Confolens, les maires du département, le directeur départemental des territoires, le président de la fédération départementale des chasseurs et le service départemental de l'office français pour la biodiversité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans toutes les communes par les soins des maires.

Angoulême,

Le Préfet,